

Ces marocains boycottés sur leurs téléés

Par Mehdi K. Benslimane

Mahdi Elmandjra, Nadia Yassine, Abdelhamid Amine, Khalid Jamaï, Mohamed Sassi, Ahmed Snoussi (Bziz), Abdelhak Serhane, Ali Lmrabet, Ahmed Benjelloun, Yahya Elyahyaoui ... sont pêle-mêle les noms de ces intellectuels, journalistes, artistes, militants et écrivains marocains qu'on ne voit point sur nos téléés. Et pourtant, ils ont énormément de choses à nous apprendre.

Parce qu'ils ne font pas dans le politiquement correct, dans la propagande du régime, on leur refuse la parole. Aujourd'hui, ces figures emblématiques de la vie politique et sociale sont victimes d'un véritable boycott. Dommage.

Imaginez Mustapha Alaoui, l'animateur de l'émission "Hiwar", interviewant Nadia Yassine sur la montée des islamistes ou encore Jamaâ Goulhsen faisant réagir Abdelhamid Amine sur la situation des droits de l'Homme sur le plateau de "Moubachara Maâkoum". Ils vont à coup sûr battre des records d'audience. Pour les directions de l'information de la TVM et de 2M, cela relève plutôt d'un programme de fiction de mauvais goût.

Laissons de côté la fiction et regardons de plus près les faits. Nadia Yassine, membre d'Al Adl Wal Ihssane (Justice et bienfaisance), est interdite depuis de longues années d'antenne sur les deux chaînes publiques. «La dernière fois où j'ai mis les pieds sur un plateau remonte à plus de cinq ans. C'était lors d'une émission animée par Malika Malek sur 2M», se souvient-elle. Et de préciser : «j'ai joué le rôle de figurante...pas de droit à la parole». Selon ses propos, la libéralisation du paysage n'a rien

changé à la donne. Les télé publiques restent un instrument du Pouvoir et ne reflètent pas le pluralisme des courants de pensée et d'opinion de la société marocaine.

Abdelhamid Amine, président de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), ne subit pas, quant à lui, la même situation. Il fait en effet partie de cette liste de persona non grata dont l'accès aux chaînes est conditionné par des consignes très strictes. «Les deux télé ont trouvé l'astuce : lorsqu'il s'agit d'événements traitant, à titre d'exemple, de la sensibilisation à la culture des droits de l'Homme, elles jouent le jeu, mais quand il est question de sujets jugés sensibles telle la violation de ces droits ou la critique du rapport de l'IER, c'est le boycott total», relève-t-il. Et vu qu'Abdelhamid Amine est réputé pour son franc-parler, il ne faut surtout pas espérer qu'il soit invité un jour à une émission de débat diffusée en direct et en prime time. C'est le cas aussi de plusieurs hommes politiques, journalistes, intellectuels, artistes et écrivains.

Pas interdits mais boycottés

S'il est difficile de dresser une liste exhaustive de ces indésirables de la télé publique, on peut néanmoins citer le nom de certaines figures à l'image de Abdallah Harrif (Annahj), Khalid Jamaï, Mahdi Elmandjra, Bziz, Ahmed Benjelloun (PADS), Mohammed Sassi (PSU) et Abdelhak Serhane. Prenons le cas du journaliste Khalid Jamaï. Sa dernière intervention dans le cadre d'une émission de débat date de la fin de l'année 1999, soit au lendemain de la mort du roi Hassan II. Depuis, il n'a jamais été sollicité par les deux chaînes. Sept ans après, des gens se rappellent encore de son passage sur cette émission de la TVM et l'interpellent dans la rue, relève-t-on dans ses propos. C'est dire l'impact du média télé.

Auprès de Mehdi Elmandjra, c'est une autre version des faits. «Vous ne me verrez jamais sur le plateau de 2M ou de la TVM. Ces deux chaînes font honte au pays. Elles ne reflètent pas les préoccupations des Marocains. C'est moi qui les boycotte et non

pas le contraire», souligne-t-il. Il est clair que les deux chaînes ne vont pas se bousculer pour inviter Elmandjra vu qu'il est interdit d'animer des conférences dans le pays. Idem pour l'écrivain Abdelhak Serhane qui a subi également les frais de ce boycott. Lui, qui devait passer, fin 2002, sur l'antenne de 2M à l'invitation de Touria Souaf, n'a pas eu ce "privilège". Nour-Eddine Saïl, encore DG de la chaîne, est intervenu en personne pour lui en barrer l'accès.

Quant à Mohammed Sassi, la dernière fois où il a pris la parole dans une émission de débat remonte à dix ans. Et c'était sur le plateau de 2M. Si ce dernier est souvent invité par les chaînes, son nom est zappé à la dernière minute de la liste des participants. Consignes obligent !

Laaraïchi : vous avez dit liste noire !

Autant dire qu'en dépit de la levée du monopole de l'Etat sur les ondes, les vieilles pratiques ont toujours la peau dure. Certains observateurs estiment que, contrairement au discours dominant, on assiste à un retour inquiétant de la censure sur la télévision publique. Pis, la marge de manœuvre des responsables des deux chaînes s'est rétrécie, pour reprendre leurs propos.

Le respect du sacro-saint principe du pluralisme, inscrit noir sur blanc dans la loi 77-03 relative à la communication audiovisuelle, n'a en effet pas droit de cité sur les chaînes publiques. Pour tirer la sonnette d'alarme sur la faillite de ces télés dans ce domaine, un sit-in de protestation organisé par l'Union de la gauche démocratique et l'AMDH a eu lieu le 15 novembre dernier devant le siège de la SNRT. Tentant de calmer les esprits, son président Fayçal Laarïchi a reçu les représentants de ce mouvement, Mohamed Sassi (PSU) et Abdelhamid Amine (AMDH), pour ne citer qu'eux. Ces derniers lui ont fait part de leur marginalisation mais aussi de cette liste noire de personnes indésirables. A en juger par le témoignage de Mohamed Sassi, Fayçal Laâraïchi a affirmé lors de cette

rencontre qu'il n'existe aucune liste noire. Et pourtant, les faits disent le contraire. Certains acteurs de la vie politique et sociale sont privilégiés par rapport à d'autres, notamment en matière de couverture des événements liés à l'activité de leurs organisations. Sans oublier leur exclusion dans les émissions de débat.

A l'issue de cette réunion, le PDG de la SNRT s'est engagé à respecter à la lettre la décision de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) en ce qui concerne le respect du pluralisme. Cette décision sera dévoilée au courant de la semaine prochaine. En attendant, l'entourage proche de Fayçal Laâraïchi a pris l'initiative d'inviter Mohamed Hafid à l'émission "Moubachara maakoum" diffusée sur 2M et portant sur le thème de la presse écrite. Mohamed Sassi sera également l'invité de marque de l'émission "Hiwar" dont la programmation est prévue pour mardi prochain. On espère que la bonne foi de Fayçal Laaraïchi pour rectifier le tir ne se limitera pas au cas de quelques personnes.

**Mohamed Douyeb, Le Journal Hebdomadaire, 21 Décembre
2007.**